



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 68
Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	02
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia,

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 19 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

OBJET : RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION « PROJET DE CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE »

Le président rappelle que par délibération du 09 avril 2021, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de construction de la gendarmerie ; cette délibération a fixé l'enveloppe globale de la dépense (6 742 000 €) ainsi que sa répartition sur deux exercices (2021/2022) et les moyens de son financement (Subventions/Emprunts).

Les délibération N° 2022-21 du 13 avril 2022 et N° 2022-62 du 08 décembre 2022 ont actualisé l'autorisation de programme.

Le président expose au conseil qu'à l'approche de la clôture des comptes de l'exercice 2023, il convient de dresser un nouveau bilan de l'AP et d'anticiper la reprise sur l'année 2024 des crédits de paiement nécessaires à la clôture de l'opération en intégrant le montant des avenants passés et des actualisations appliquées, soit 283 691,03 €.

Il présente au conseil le bilan d'exécution 2023 de l'AP/CP « Projet de construction de la gendarmerie » qui s'établit comme suit :

Situation au 11 décembre 2023		DEPENSES	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	TOTAL REALISATION
DEPENSES Hors Dépenses réglées sur années antérieures	6 356 216,00 €	6 639 907,03 €	2 178 536,26 €	2 622 410,19 €	1 351 194,05 €	6 152 140,50 €
Actualisations Avenants	283 691,03 €					

La situation des crédits à reprendre est la suivante :

Situation des crédits à reprendre	DEPENSE	CP Prévus	CP Réalisés	Crédits à reprendre en 2024
	6 639 907,03 €	6 356 216,00 €	6 152 140,50 €	487 766,53 €

Eu égard à ce qui précède, le président propose de soumettre L'AP/CP « Projet de construction de la gendarmerie » à la révision présentée ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT			
Dépenses années antérieures	DEPENSES DU PROGRAMME	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
385 784,00 €	6 639 907,03 €	7 025 691,03 €	2 178 536,26 €	2 622 410,19 €	1 351 194,05 €	487 766,53 €
Subvention ETAT			1 080 000,00 €			
Subvention CDC			110 000,00 €			
Emprunt			5 552 000,00 €			
Total Recettes			6 742 000,00 €			

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver le bilan de l'AP/CP « Construction de la gendarmerie » arrêté au 11 décembre 2023,

D'approuver le montant des crédits à reprendre au budget 2024 de la commune sur l'opération N° 20161,

D'approuver la révision de l'AP/CP « Construction de la gendarmerie » telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2023 – 68 : Révision de l'AP/CP de l'opération « Projet de construction de la gendarmerie »

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à Célia SAEZ	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	X				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BICHON Danielle Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

